

Lutry, le 23.3.26

Interpellation

Madame la Présidente,
Messieurs, Mesdemoiselles,
Messieurs municipaux,

Par la présente je souhaite savoir
comment la Municipalité se partitionne
par rapport à la vente de la
parcelle de Trous de Lavaux; la municipalité
a-t-elle envisagé l'utilisation de son
droit de préemption?

GUY MINNER

